

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES		N° 2065-SD 2018	
Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts)			
<b>IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS</b>			
Exercice ouvert le 01012017 et clos le 31122017		Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe		Régime réel normal <input checked="" type="checkbox"/>	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre			
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case			
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1), cocher la case			
Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223 quinquies C-1-2), cocher la case			
Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)			
<b>A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE</b>			
Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
SARL AUDIOPRO 49 RUE GAMBETTA 71000 MACON			
SIRET 49297402700012		Mél: mfcomptabilite@gmail.com	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
<b>RÉGIME FISCAL DES GROUPES</b>			
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante			
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:			
SIRET			
<b>B ACTIVITÉ</b>			
Activités exercées		Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
AUDIO PROTHESISTE			
<b>C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION</b> (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable à 28%	
Bénéfice imposable à 33 1/3%		Déficit	
Bénéfice imposable à 15 % 32129			
2 Plus-values			
PV à long terme imposables à 15% Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%			
PV à long terme imposables à 19% Autres PV imposables à 19% PV à long terme imposables à 0% PV exonérées (art. 238 quinquies)			
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies <input type="checkbox"/> Jeunes entreprises innovantes <input type="checkbox"/> Zone franche urbaine <input type="checkbox"/> Pôle de compétitivité <input type="checkbox"/>			
Entreprise nouvelle, art. 44 septies <input type="checkbox"/> Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies <input type="checkbox"/> Autres dispositifs <input type="checkbox"/> Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies <input type="checkbox"/>			
Société d'investissement immobilier cotée <input type="checkbox"/> Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15%			
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W dans le secteur du logement social, art. 244 quater X			
<b>D IMPUTATIONS</b> (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts			
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.			
<b>E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS</b> (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%			
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr			
Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.			
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
SOGECO 3 G rue Jeanne Barret 21000 DIJON			
Tél:		Tél:	
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:		Identité du déclarant:	
N° d'agrément du CGA		Date: 03052018 Lieu: MACON	
Tél:		Qualité et nom du signataire: Gérant PIERRE ALEXANDRE FLORE	
		Signature:	

SAGE Expert-comptables Janvier 2018 - Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (art. 223 du Code général des Impôts)		IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS		N° 2065 bis-SD 2018				
ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065-SD								
<b>F RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS</b>								
Montant global brut des distributions <sup>(1)</sup>		payées par la société elle-même	a	40 000	payées par un établissement chargé du service des titres	b		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) <sup>(2)</sup>			c					
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées			d					
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus <sup>(3)</sup>			e					
			f					
			g					
			h					
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI <sup>(4)</sup>			i	40 000				
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI			j					
Montant des revenus répartis <sup>(5)</sup>			Total (a à h)		40 000			
<b>G RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)</b>								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et été de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenues pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	1	2	3	Montant des sommes versées:				
4				5		6		
				à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
AURELIE FAURITE	225	2017	51838					
BENOIT MIEUX-BATENDRE	55							
PIERRE ALEXANDRE FLORENTIN Gérant	487	2017	15 000					
<b>H DIVERS</b>								
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS ( en cas de gérance libre)								
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
<b>I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION</b>								
REMUNÉRATIONS				MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES A 15%				
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés <sup>(6)</sup>				MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice				
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages <sup>(6)</sup>				MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice				
				MVLT réalisée au cours de l'exercice				
				MVLT restant à reporter				


 Formulaire obligatoire (article 54 quater  
du Code général des impôts)

## RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2017 ou exercice

Désignation de l'entreprise SARL AUDIOPRO

du

Adresse 49 RUE GAMBETTA 71000 MACON

au

## A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ		ADRESSE COMPLÈTE
1	FAURITE AURELIE AUDIOPROTHESISTE	CHEMIN DU CLOS 01500 REYRIEUX
3	SILVA-CARDOSO ANA CHRISTINA ASSISTANTE MEDICO-TECHNIQUE	82 ALLEE BENE CASSIN 71000
2	FLORENTIN PIERRE ALEXANDRE GERANT	1 chemin des Riottes 71590 BERG Y.
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		

## RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)

Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4	Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
						aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
50 938		900		51 838				51 838
13 416				13 416				13 416
15000				15000				15000
24254				25254				25254
64 354		900		65 254				65 254

\*\* TOTAUX

## B - AUTRES FRAIS

	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	1 494
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	82
Total	1 576

## C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :

Total des dépenses		Bénéfices Imposables ⑨	
- de l'exercice 2017 (total col. 9 + total col. 10) ⑩	86 830	- de l'exercice 2017 ⑩	32 129
- de l'exercice précédent ⑩	67 697	- de l'exercice précédent ⑩	42 770

 Nom et qualité du signataire PIERRE ALEXANDRE FLORENTIN  
Gerant

À MACON, le 03/05/2018

Signature,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

2018	<b>REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE</b>		2069RCI
Exercice du / au / ou au titre de l'année N			
Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour lequel le formulaire est déposé :			Néant
SARL AUDIOPRO 492974027			
Désignation et n° siren de la société tête de groupe			
Société bénéficiant du régime fiscal des groupes			PME au sens communautaire
<b>I - REDUCTIONS ET CREDITS D IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE</b>			
<b>Crédit d'impôt</b>		<b>Montant</b>	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE			
<b>Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)</b>			
dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			
Dont montant préfinancé			
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			
Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail			
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail			
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés			
<b>II - CREDITS D IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D UNE DECLARATION SPECIALE</b>			
<b>Crédit d'impôt</b>		<b>Montant</b>	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM			
<b>PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT - Autres crédits d'impôts)</b>			
<b>III - CAS PARTICULIERS</b>			
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		Montant	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		Montant	



(2018)

## DETAIL DES CHARGES A PAYER

CA18CHAPAY

SARL AUDIOPRO

Charges à payer	Montant
205000 CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIR	1 075
215000 MATERIEL ET OUTILLAG	11 083
218100 INST.AGENC.DIVERS	12 189
218200 MATERIEL DE TRANSPOR	22 946
218300 MAT.BUREAU & INFORMA	1 972
218400 MOBILIER	3 422
275000 DEPOTS & CAUTIONNEMENTS VERSES	720
370000 STOCKS DE MARCHANDISES	14 541
411000 CLIENTS	25 980
444000 ETAT-IMPOT SUR LES BENEFICES	7 020
445620 ETAT TVA DEDUCT. S/I	
445660 TVA DEDUCTIBLE S/AUT.BIENS ET SCES	367
445670 CREDIT DE TVA A REPORTER	286
445860 TVA SUR FACT NON PARVENUES	3 084
455100 C/C ME	1 440
468700 DIVERS PRODUITS A RECEVOIR	385
511800 CB A ENCAISSER	37
512000 BANQUES	75 540
530000 CAISSE	348
606110 FOURNITURES ELECTRIC	1 740
606120 FOURNITURES EAU	95
606140 FOURNITURES CARBURAN	1 673
606300 FOURN.ENTRET.&PETIT	2 790
607100 ACHAT MARCHANDISE (OU GROUPE)	111 990
611100 PRESTATION	17 765
611200 PRESTATION AUDIOPROTHESE	1 571
613000 LOCATIONS	5 400
615200 ENTRETIEN IMMOB.	703
615520 ENTRETIEN MAT.TRANSF	1 023
615600 BLANCHISSAGE	90
616000 PRIMES D'ASSURANCE	1 732
622601 HONORAIRES COMPTABLES	3 240
622610 HONORAIRES SOCIAL	765
623000 PUBLICITE	3 811
623400 CADEAUX CLIENTELE	1 494
625100 VOYAGES ET DEPLACEMENT	817
625700 RECEPTION	82
626000 FRAIS POSTAUX & TELE	1 001
626100 FRAIS DE TELECOMMUNICATION	1 066
626110 PORTABLE 06.20.15.13.31	352
627500 FRAIS BANCAIRES	368

SAGE Experts-comptables Janvier 2018 : Etat préparatoire.





